

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le vendredi 14 juin 2019 — N° 56

Président de l'Assemblée nationale : M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.					
AFFAIRES COURANTES					
Déclarations de députés					
M. Émond (Richelieu) fait une déclaration afin de souligner la tenue du 30e tournoi provincial du Club de soccer Bas-Richelieu.					
Mme Sauvé (Fabre) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées.					
Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de souligner les initiatives de jeunes entrepreneurs de la circonscription de Les Plaines dans le cadre de La Grande journée des petits entrepreneurs.					
M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de souligner le 90 ^e anniversaire de Mme Suzanne Maurice LeGoff.					

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 30 Loi visant la récupération de sommes dues à l'État

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 30.

.....

M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 33 Loi modifiant le Code du travail concernant le maintien des services essentiels dans les services publics et dans les secteurs public et parapublic

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 33.

Dépôts de documents

M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, dépose :

Copies de tableaux du ministère de l'Économie et de l'Innovation concernant la rémunération du président-directeur général et des postes de premier vice-président et premier vice-président exécutif d'Investissement Québec.

(Dépôt n° 715-20190614)

Mme LeBel, ministre de la Justice, dépose :

La planification stratégique transitoire 2019-2021 de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

(Dépôt n° 716-20190614)

Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, dépose :

L'Entente entre le gouvernement du Québec et l'Organisation de l'aviation civile internationale concernant les exemptions, les exonérations et les prérogatives de courtoisie consenties à l'organisation, à ses fonctionnaires, aux états membres et aux membres d'une représentation permanente auprès de l'organisation, ainsi qu'une note explicative sur le contenu et les effets de cette entente.

(Dépôt n° 717-20190614)

Puis, elle dépose la motion suivante :

QUE, en vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve l'Entente entre le gouvernement du Québec et l'Organisation de l'aviation civile internationale concernant les exemptions, les exonérations et les prérogatives de courtoisie consenties à l'organisation, à ses fonctionnaires, aux états membres et aux membres d'une représentation permanente auprès de l'organisation.

(Dépôt n° 718-20190614)

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, dépose :

Le bilan 2017-2018 de la mise en œuvre de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires au sein de l'administration.

(Dépôt n° 719-20190614)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 32 concernant le soutien aux Villages-relais, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 2 avril 2019 par Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue);

(Dépôt n° 720-20190614)

La réponse à la question écrite n° 42 concernant un programme de financement dédié aux organismes communautaires autonomes, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 1^{er} mai 2019 par Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue);

(Dépôt n° 721-20190614)

La réponse à la question écrite n° 48 concernant l'accélération du développement de 11 000 places en service de garde, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 15 mai 2019 par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis);

(Dépôt n° 722-20190614)

La réponse à la question écrite n° 49 concernant des documents produits par le ministère de la Famille sur la conciliation famille-travail-études depuis le 18 octobre 2018, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 15 mai 2019 par Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis);

(Dépôt n° 723-20190614)

La réponse à la question écrite n° 53 concernant le dossier de la contrebande de tabac, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 15 mai 2019 par M. Ouellette (Chomedey);

(Dépôt n° 724-20190614)

La réponse à la question écrite n° 65 concernant l'Autorité des marchés financiers, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 3 juin 2019 par M. Ouellette (Chomedey).

(Dépôt n° 725-20190614)

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 14 juin 2019, que lui a adressée M. François Legault, premier ministre, lui demandant de prendre les dispositions nécessaires pour que l'Assemblée nationale se réunisse en séances extraordinaires, ce samedi 15 juin 2019, à compter de 9 heures, selon le calendrier et l'horaire qui seront déterminés par l'Assemblée, et ce, afin de compléter le processus d'étude du projet de loi n° 9, Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes, ainsi que celui du projet de loi n° 21, Loi sur la laïcité de l'État;

(Dépôt n° 726-20190614)

Une lettre, en date du 13 juin 2019, que lui a adressée M. François Legault, premier ministre, l'informant de la nomination de M. Sylvain Lévesque, député de Chauveau, à la fonction de whip adjoint du gouvernement, en remplacement de Mme Lise Lavallée, députée de Repentigny, à compter du 1^{er} juillet 2019;

(Dépôt n° 727-20190614)

Le rapport intitulé Rapport d'enquête de la commissaire à l'éthique et à la déontologie au président de l'Assemblée nationale au sujet de M. Benoit Charrette, député de Deux-Montagnes, et de Mme Sylvie D'Amours, députée de Mirabel;

(Dépôt n° 728-20190614)

Le rapport intitulé Rapport d'enquête de la commissaire à l'éthique et à la déontologie au président de l'Assemblée nationale au sujet de M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation et député de Terrebonne; (Dépôt n° 729-20190614)

Une lettre, en date du 3 juin 2019, que lui a adressée M. Emmanuel Macron, président de la République française, en réponse à la motion adoptée par l'Assemblée le 16 avril 2019, concernant la cathédrale Notre-Dame de Paris;

(Dépôt n° 730-20190614)

Une lettre, en date du 3 juin 2019, que lui a adressée M. Édouard Philippe, premier ministre de la République française, en réponse à la motion adoptée par l'Assemblée le 16 avril 2019, concernant la cathédrale Notre-Dame de Paris;

(Dépôt n° 731-20190614)

Les rapports des activités de relations interparlementaires et internationales des sections et délégations de l'Assemblée nationale du Québec 2018-2019, pour la période du 1^{er} avril au 26 novembre 2018;

(Dépôt n° 732-20190614)

Le rapport des activités de relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale du Québec 2018-2019, pour la période du 27 novembre 2018 au 31 mars 2019.

(Dépôt n° 733-20190614)

Enfin, il dépose des décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 6 juin 2019 :

Décision 2035 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien;

(Dépôt n° 734-20190614)

Décision 2036 concernant le Règlement sur la masse salariale additionnelle versée aux députés de certaines circonscriptions électorales en raison des inondations survenues au printemps 2019;

(Dépôt n° 735-20190614)

Décision 2037 concernant le Règlement accordant des budgets additionnels au député de Beauce-Nord en raison des inondations survenues au printemps 2019; (Dépôt n° 736-20190614)

Décision 2038 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien;

(Dépôt n° 737-20190614)

Décision 2039 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la gestion financière et administrative:

(Dépôt n° 738-20190614)

Décision 2040 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la détermination du contingentement des emplois de complexité supérieure à l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 739-20190614)

Décision 2041 concernant le Règlement remplaçant la décision 813-82 de la Commission de régie interne de l'Assemblée nationale relative à la rémunération additionnelle accordée aux traducteurs;

(Dépôt n° 740-20190614)

Décision 2042 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur le Plan d'organisation administrative de l'Assemblée nationale;

(Dépôt n° 741-20190614)

Décision 2043 concernant le Règlement concernant l'attribution d'un contrat pour l'embauche du directeur de l'innovation numérique;

(Dépôt n° 742-20190614)

Décision 2044 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien.

(Dépôt n° 743-20190614)

Dépôts de rapports de commissions

M. Bachand (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 27 mai 2019, a procédé à l'audition du Directeur général des élections du Québec. Le rapport contient des observations.

(Dépôt n° 744-20190614)

Mme Thériault (Anjou-Louis-Riel), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 13 juin 2019, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 201, Loi concernant la Ville de Paspébiac. Le rapport ne contient pas d'amendement.

(Dépôt n° 745-20190614)

Le rapport est adopté.

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 13 juin 2019, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 202, Loi concernant la Ville de Rimouski. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 746-20190614)

Le rapport est adopté.

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 13 juin 2019, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé n° 203, Loi concernant l'établissement d'un régime fiscal particulier pour la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 747-20190614)

Le rapport est adopté.

Dépôts de pétitions

Mme Ghazal (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 8 252 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la réduction des nuisances liées aux circulaires.

(Dépôt n° 748-20190614)

M. Zanetti (Jean-Lesage) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 074 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le tracé du tramway à Québec.

(Dépôt n° 749-20190614)

Mme Dorion (Taschereau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 306 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en œuvre d'initiatives pour lutter contre la pollution causée par les mégots de cigarette.

(Dépôt n° 750-20190614)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, le 13 juin 2019, sur la motion de M. Bonnardel, ministre des Transports, proposant l'adoption du projet de loi n° 26, Loi concernant le Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 153 en annexe)

Pour: 110 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, le projet de loi n° 26 est adopté.

L'Assemblée tient le vote reporté, le 13 juin 2019, sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **154** en annexe)

Pour: 63 Contre: 47 Abstention: 0

En conséquence le principe du projet de loi n° 5 est adopté.

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 5 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture et de l'éducation.

La motion est adoptée.

L'Assemblée tient le vote reporté, le 13 juin 2019, sur la motion d'amendement proposée par M. Benjamin (Viau), dans le cadre du débat sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, aux motions du gouvernement, concernant la constitution d'une commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs.

Cette motion se lit comme suit :

QUE la motion du leader du gouvernement soit amendée de la manière suivante :

Au troisième paragraphe, remplacer le chiffre « 13 » par le chiffre « 17 » et remplacer le chiffre « 7 » par le chiffre « 9 »;

À la fin du troisième alinéa, ajouter les paragraphes suivants : « Le député de Chomedey; », « La députée de Marie-Victorin; »;

Supprimer le 5^e alinéa.

La motion d'amendement est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **155** en annexe)

Pour: 47 Contre: 63 Abstention: 0

Motions sans préavis

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE, conformément aux articles 58 et 58.3 de la Charte des droits et libertés de la personne (chapitre C-12), Mme Myrlande Pierre, chercheuse principale, Division de la recherche, Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, gouvernement du Canada, soit nommée membre et vice-présidente de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour un mandat de cinq ans à compter du 29 juillet 2019.

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 58 de la Charte des droits et libertés de la personne, un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **156** en annexe)

Pour: 110 Contre: 0 Abstention: 0

M. Legault, premier ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE, conformément aux articles 58, 58.1 et 58.3 de la Charte des droits et libertés de la personne (chapitre C-12), la personne suivante soit nommée membre à temps partiel de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, pour un mandat de cinq ans à compter des présentes :

Volet droits de la personne : Mme Nadine Vollant, directrice des services sociaux et centre de réadaptation, secteur protection de la jeunesse, Innu Takuaikan Uashat Mak Mani-Utenam (ITUM), pour combler un poste vacant.

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 58 de la Charte des droits et libertés de la personne, un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **157** en annexe)

Pour: 110 Contre: 0 Abstention: 0

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Fortin (Pontiac), M. Zanetti (Jean-Lesage) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte du rapport fédéral recommandant la mise en place d'un régime pancanadien d'assurance médicaments;

QU'elle réaffirme la compétence exclusive du gouvernement du Québec en matière de santé;

QU'elle réaffirme aussi que le Québec possède son propre régime général d'assurance médicaments depuis 20 ans;

QU'elle indique au gouvernement fédéral que le Québec refuse d'adhérer à un régime canadien d'assurance médicaments;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de maintenir son régime d'assurance médicaments et qu'il exige au gouvernement fédéral une pleine compensation financière sans condition si un projet de régime canadien d'assurances médicaments est déposé officiellement.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, conjointement avec Mme Sauvé (Fabre), Mme Dorion (Taschereau), M. LeBel (Rimouski), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale de lutte à la maltraitance des personnes âgées qui se tient annuellement le 15 juin;

QU'elle rappelle la nécessité de travailler tous ensemble, afin de construire une société bienveillante et aimante en participant aux activités qui auront lieu dans toutes les régions du Ouébec;

QU'elle rappelle au gouvernement du Québec qu'il est le gardien des personnes vulnérables devant la maltraitance et qu'il doit poursuivre son travail afin de soutenir nos aînés, peu importe leur milieu de vie.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arcand, chef de l'opposition officielle, conjointement avec M. Legault, premier ministre, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Fête nationale du Québec, une occasion d'exprimer notre fierté d'être Québécoises et Québécois;

QU'elle rappelle l'importance de célébrer notre culture, notre langue, notre créativité et notre dynamisme;

QU'elle rappelle que la Fête nationale tiendra sa 185e édition cette année sous le thème « Un monde de traditions »;

QU'elle invite la population à participer aux multiples activités qui auront lieu dans toutes les régions du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Roy (Bonaventure), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les méthodes alternatives pour une agriculture durable; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et 185 du Règlement, M. Proulx, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

Considérant les récents débats tenus dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 19, Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale à la suite de l'adoption de certaines mesures fiscales par le Parlement du Canada;

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que le processus de détermination des conditions de travail des membres de l'Assemblée nationale doit présenter des garanties d'impartialité et d'indépendance dans le but de préserver la confiance de la population envers eux et l'Assemblée nationale;

QUE l'Assemblée nationale affirme clairement que la détermination des conditions de travail des députés et des membres de l'exécutif ne peut être examinée de façon parcellaire et doit plutôt faire l'objet d'un examen global et complet;

QU'à cette fin, le Bureau de l'Assemblée nationale soit mandaté, conformément aux dispositions de l'article 100 de la Loi sur l'Assemblée nationale, afin de déterminer le meilleur processus à mettre en place visant à assurer périodiquement, en toute indépendance, la détermination de l'ensemble des conditions de travail des députés;

QUE le Bureau de l'Assemblée nationale fasse rapport à l'Assemblée nationale au plus tard le 6 décembre 2019;

QU'enfin, cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **158** en annexe)

Pour: 95 Contre: 0 Abstention: 0

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 14, Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 16, Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal.

919

AFFAIRES DU JOUR

Motions du gouvernement

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 13 juin 2019, sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement.

La motion se lit comme suit :

QUE, conformément à l'article 178 du Règlement de l'Assemblée nationale, soit constituée une commission spéciale afin d'établir un portrait de l'exploitation sexuelle des mineurs au Québec, y compris les conséquences sur le passage à la vie adulte et toute autre considération pouvant éclairer les membres de la commission;

QUE la dénomination de cette commission soit « Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs »;

QUE la commission soit composée de (13) membres ainsi répartis :

- (7) députés du groupe parlementaire formant le gouvernement, incluant la présidence de la commission;
- (4) députés de l'opposition officielle, incluant la viceprésidence de la commission;
 - (1) député du deuxième groupe d'opposition;
 - (1) député du troisième groupe d'opposition;

QUE chaque groupe parlementaire transmette au directeur général des affaires parlementaires la liste de ses membres de la commission, y compris le nom de la présidence et de la vice-présidence, dans les 7 jours suivant l'adoption de la présente motion;

QUE la commission permette à tout député indépendant de participer à ses travaux selon les modalités prévues à l'article 132 du Règlement de l'Assemblée nationale;

QUE le comité directeur de la commission soit constitué de la présidence, de la vice-présidence, d'un membre du deuxième groupe d'opposition, d'un membre du troisième groupe d'opposition et du secrétaire;

QUE la commission procède à des consultations particulières et qu'elle puisse tenir des auditions publiques et des séances de travail à compter de l'adoption de la présente motion;

QUE la commission puisse procéder à des consultations particulières en séance de travail ou à huis clos à la demande du témoin:

QUE la commission puisse recourir à l'utilisation de la vidéoconférence dans le cadre des auditions;

QUE la commission puisse organiser des formations de mise à niveau à l'intention de ses membres;

QUE la commission puisse se déplacer et se réunir à l'extérieur des édifices de l'Assemblée nationale:

QUE le comité directeur détermine les personnes et les organismes que la commission entendra;

QUE, le comité directeur de la commission puisse déterminer la durée totale de chaque audition ainsi que la durée de l'exposé et des échanges avec les membres de la commission;

QUE l'organisation des travaux soit confiée au comité directeur de la commission, notamment l'aménagement de l'horaire selon les éventuelles demandes de changement des personnes et des organismes;

QUE la commission soit convoquée par son président conformément à l'article 148 du Règlement de l'Assemblée nationale, même s'il s'agit d'un mandat confié par l'Assemblée;

QUE la commission ne soit pas limitée à trois jours francs, après les consultations particulières, pour déterminer en séance de travail les observations, conclusions et recommandations, le cas échéant, qu'elle entend formuler dans son rapport;

QUE la commission dépose son rapport avant l'ajournement des travaux de l'automne 2020;

QUE les règles de procédure relatives aux commissions permanentes s'appliquent à la commission dans la mesure où elles sont compatibles avec les dispositions de la présente motion:

QUE le Service des commissions assure le soutien nécessaire au bon fonctionnement de cette commission;

QUE la commission dispose des ressources nécessaires à la réalisation de son mandat, notamment en matière de soutien à la recherche et de publicité.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Roy (Bonaventure) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 201, Loi concernant la Ville de Paspébiac, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 201 est adopté.

Adoption

M. Roy (Bonaventure) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 201, Loi concernant la Ville de Paspébiac, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 201 est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Bérubé (Matane-Matapédia) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 202, Loi concernant la Ville de Rimouski, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 202 est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement et à l'article 35 des Règles de fonctionnement, M. Bérubé (Matane-Matapédia) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 202, Loi concernant la Ville de Rimouski, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 202 est adopté.

Adoption du principe

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 268 du Règlement, M. Ouellet (René-Lévesque) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 203, Loi concernant l'établissement d'un régime fiscal particulier pour la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 203 est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 22 du Règlement, M. Ouellet (René-Lévesque) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 203, Loi concernant l'établissement d'un régime fiscal particulier pour la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 203 est adopté.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 20, Loi mettant en œuvre certaines recommandations du rapport du 20 août 2018 du comité de la rémunération des juges pour la période 2016-2019.

Après débat, le rapport est adopté.

À 12 h 59, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au 15 juin 2019, à 9 heures.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

Sur la motion de M. Bonnardel, ministre des Transports :

(Vote n° 153)

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)
Anglade (<i>PLQ</i>)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (<i>PLQ</i>)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Jean-Talon)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (PQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (<i>PLQ</i>)	(Rimouski)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Rizqy (<i>PLQ</i>)
Barrette (<i>PLQ</i>)	Gaudreault (PQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lecours (CAQ)	Robitaille (<i>PLQ</i>)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	(Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leduc (QS)	Rousselle (<i>PLQ</i>)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lefebvre (CAQ)	Roy(PQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	(Bonaventure)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Leitão (PLQ)	Roy(CAQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
(Prévost)	Grondin (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Sauvé (<i>PLQ</i>)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (<i>CAQ</i>)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Marissal (QS)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Massé (QS)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	McCann (CAQ)	Thériault (PLQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Melançon (PLQ)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Ménard (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lachance (CAQ)	Montpetit (<i>PLQ</i>)	Weil (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Nichols (<i>PLQ</i>)	
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellet (PQ)	
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Soulanges)	

Sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

(Vote n° 154)

FOUR - 03				
Allaire (CAQ)	Dansereau (CAQ)	Lachance (CAQ)	Lévesque (CAQ)	
Asselin (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Chapleau)	
Bachand (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	Martel (CAQ)	
Bélanger (CAQ)	Émond (<i>CAQ</i>)	Laframboise (CAQ)	McCann (CAQ)	
Blais (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)	
Boulet (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	LeBel (CAQ)	Roberge (CAQ)	
Bussière (<i>CAQ</i>)	Girault (CAQ)	(Champlain)	Roy(CAQ)	
Caire (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Montarville)	
Campeau (CAQ)	Guilbault (<i>CAQ</i>)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)	
Carmant (CAQ)	Guillemette (<i>CAQ</i>)	Lecours (CAQ)	Simard (CAQ)	
Caron (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Les Plaines)	Tardif (CAQ)	
Charest (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lefebvre (<i>CAQ</i>)	(Laviolette–Saint-Maurice)	
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Legault (CAQ)	Tardif (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Jeannotte (<i>CAQ</i>)	Lemieux (CAQ)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)	
Chassin (CAQ)	Jolin-Barrette (<i>CAQ</i>)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)	
	CONTRE	- 47		
Anglade (PLQ)	Fournier (IND)	Massé (QS)	Rousselle (<i>PLQ</i>)	
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Melançon (PLQ)	Roy(PQ)	
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)	
Barrette (<i>PLQ</i>)	Ghazal (QS)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)	
Benjamin (<i>PLQ</i>)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)	
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (<i>PLQ</i>)	
Birnbaum (<i>PLQ</i>)	Labrie (<i>QS</i>)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)	
Charbonneau (PLQ)	LeBel (PQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (<i>PLQ</i>)	
Ciccone (<i>PLQ</i>)	(Rimouski)	Proulx (<i>PLQ</i>)	Zanetti (<i>QS</i>)	
David (<i>PLQ</i>)	Leduc (QS)	(Jean-Talon)		
Derraji (<i>PLQ</i>)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)		
Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)		
Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (<i>PLQ</i>)		
Fortin (<i>PLQ</i>)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)		

Sur la motion d'amendement de M. Benjamin (Viau) :

(Vote n° 155)

Anglade (<i>PLQ</i>)	Fournier (<i>IND</i>)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Melançon (PLQ)	Roy(PQ)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Barrette (<i>PLQ</i>)	Ghazal (QS)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Birnbaum (<i>PLQ</i>)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	LeBel (PQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	(Rimouski)	Proulx (PLQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Leduc (QS)	(Jean-Talon)	
Derraji (<i>PLQ</i>)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (<i>PLQ</i>)	
Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (<i>PLQ</i>)	
Fortin (<i>PLQ</i>)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
	CONTRE	- 63	
Allaire (CAQ)	Dansereau (CAQ)	Lachance (CAQ)	Lévesque (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Chapleau)
Bachand (CAQ)	Dufour (CAQ)	Laforest (CAQ)	Martel (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Émond (<i>CAQ</i>)	Laframboise (CAQ)	McCann (CAQ)
Blais (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Boulet (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	LeBel (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bussière (<i>CAQ</i>)	Girault (CAQ)	(Champlain)	Roy(CAQ)
Caire (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Campeau (CAQ)	Guilbault (<i>CAQ</i>)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Carmant (CAQ)	Guillemette (<i>CAQ</i>)	Lecours (CAQ)	Simard (CAQ)
Caron (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Les Plaines)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	(Laviolette–Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Legault (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que Mme Myrlande Pierre soit nommée membre et vice-présidente de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse :

(Vote n° 156)

Allaire (<i>CAQ</i>)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (<i>CAQ</i>)	LeBel (CAQ)	Proulx (<i>PLQ</i>)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Jean-Talon)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (PQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (<i>PLQ</i>)	(Rimouski)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (<i>IND</i>)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (<i>PLQ</i>)	Gaudreault (PQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lecours (CAQ)	Robitaille (<i>PLQ</i>)
Benjamin (<i>PLQ</i>)	Ghazal (QS)	(Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leduc (QS)	Rousselle (<i>PLQ</i>)
Birnbaum (<i>PLQ</i>)	(Lac-Saint-Jean)	Lefebvre (CAQ)	Roy(PQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	(Bonaventure)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Leitão (PLQ)	Roy(CAQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
(Prévost)	Grondin (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Sauvé (<i>PLQ</i>)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (<i>CAQ</i>)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Caire (<i>CAQ</i>)	Hébert (<i>CAQ</i>)	Lévesque (<i>CAQ</i>)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Marissal (QS)	(Laviolette–Saint-Maurice)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (<i>CAQ</i>)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (<i>CAQ</i>)	Massé (QS)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	McCann (CAQ)	Thériault (PLQ)
Chassé (CAQ)	Kelley (PLQ)	Melançon (PLQ)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Ménard (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Ciccone (<i>PLQ</i>)	Lachance (CAQ)	Montpetit (<i>PLQ</i>)	Weil (<i>PLQ</i>)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Nichols (PLQ)	
David (<i>PLQ</i>)	Laframboise (CAQ)	Ouellet (PQ)	
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Soulanges)	

Sur la motion de M. Legault, premier ministre, proposant que Mme Nadine Vollant soit nommée membre à temps partiel de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse :

(Vote n° 157)

POUR - 110				
Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (<i>CAQ</i>)	
Anglade (<i>PLQ</i>)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (PLQ)	
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Jean-Talon)	
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (PQ)	Provençal (CAQ)	
Asselin (CAQ)	Fortin (<i>PLQ</i>)	(Rimouski)	Richard (PQ)	
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Rizqy (<i>PLQ</i>)	
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)	
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lecours (CAQ)	Robitaille (<i>PLQ</i>)	
Benjamin (<i>PLQ</i>)	Ghazal (QS)	(Les Plaines)	Rotiroti (<i>PLQ</i>)	
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leduc (QS)	Rousselle (<i>PLQ</i>)	
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lefebvre (<i>CAQ</i>)	Roy(PQ)	
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	(Bonaventure)	
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Leitão (PLQ)	Roy(CAQ)	
Blais (CAQ)	Girault (<i>CAQ</i>)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)	
(Prévost)	Grondin (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Sauvé (<i>PLQ</i>)	
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (<i>CAQ</i>)	Schneeberger (CAQ)	
Bussière (<i>CAQ</i>)	Guillemette (<i>CAQ</i>)	(Chauveau)	Simard (CAQ)	
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lévesque (<i>CAQ</i>)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)	
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)	
Carmant (CAQ)	Isabelle (<i>CAQ</i>)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)	
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Marissal (QS)	(Laviolette–Saint-Maurice)	
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)	
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (<i>CAQ</i>)	Massé (QS)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)	
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	McCann (CAQ)	Thériault (<i>PLQ</i>)	
Chassé (CAQ)	Kelley (<i>PLQ</i>)	Melançon (PLQ)	Thouin (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Ménard (<i>PLQ</i>)	Tremblay (CAQ)	
Ciccone (<i>PLQ</i>)	Lachance (CAQ)	Montpetit (<i>PLQ</i>)	Weil (<i>PLQ</i>)	
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nadeau-Dubois (<i>QS</i>)	Zanetti (QS)	
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Nichols (<i>PLQ</i>)		
David (<i>PLQ</i>)	Laframboise (CAQ)	Ouellet (PQ)		
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)		
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Picard (CAQ)		
Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Soulanges)		

Sur la motion de M. Proulx, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 158)

	TOCK	- 75	
Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (<i>CAQ</i>)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Rizqy (<i>PLQ</i>)
Asselin (CAQ)	Fortin (<i>PLQ</i>)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Girard (CAQ)	Leduc (QS)	Robitaille (<i>PLQ</i>)
Barrette (<i>PLQ</i>)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (<i>PLQ</i>)
Benjamin (PLQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Roy(PQ)
Birnbaum (PLQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	Roy(CAQ)
(Prévost)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (<i>CAQ</i>)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)
Campeau (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Julien (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Kelley (PLQ)	Melançon (PLQ)	(Laviolette–Saint-Maurice)
Charbonneau (PLQ)	Labrie (QS)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Lachance (CAQ)	Montpetit (<i>PLQ</i>)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Picard (CAQ)	
David (PLQ)	LeBel (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	(Champlain)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	LeBel (PQ)	Proulx (PLQ)	
Dubé (CAQ)	(Rimouski)	(Jean-Talon)	